



Capesterre de Marie-galante, le 05 mars 2024

COMMUNIQUE

Le Président de l'ACCD'OM prend acte de la position de la Cour des Comptes dans son rapport sur l'Octroi de Mer et après une première lecture de la synthèse en attendant une analyse plus poussée du rapport :

Il note que la réforme proposée devra être neutre pour l'État, ce qui en clair signifie que les collectivités et les communes auront à payer cette réforme et à travers elle les consommateurs ultramarins.

Il comprend que les propositions faites mèneront à une diminution du montant total de l'Octroi de Mer dans nos territoires.

Il comprend également que les propositions faites visent à redonner à l'État le contrôle et à enlever aux collectivités une autonomie de gestion et d'utilisation de ces fonds.

Si certaines propositions sont fondées, l'argument de la responsabilité de l'Octroi de Mer dans la cherté de la vie en Outre-Mer est inexact et induit en erreur l'opinion publique ultramarine et hexagonale. Les causes de la cherté de la vie sont à rechercher ailleurs.

Il tient à réaffirmer que cette réforme ne doit pas se faire dans la précipitation et que les délais imposés par l'État doivent être revus. La concertation doit être la plus large possible avec toutes les parties concernées.

M. Jean-Claude MAES
Président de l'ACCD'OM